

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 554**20 juillet 2001****SOMMAIRE**

(Les) Charpentiers d'aujourd'hui, S.à r.l., Dudelange	26571	Helvag Service A.G., Luxembourg	26551
E.P.C., Européenne de Promotion et de Construction S.A., Luxembourg	26547	Helvag Service A.G., Luxembourg	26551
Electro-Volt Automobile, S.à r.l., Luxembourg ...	26546	Helvag System A.G., Luxembourg	26552
Electronic Research Group S.A., Luxembourg ...	26546	Hieroglyphe Design, S.à r.l., Luxembourg	26573
Electronic Research Group S.A., Luxembourg ...	26546	Hofipa S.A.H., Luxembourg	26573
Equitable S.A., Luxembourg	26547	Holding 1926 S.A.H., Luxembourg	26579
Ets Léon Steffes S.A., Alzingen	26546	Hortulux-Fleurs, S.à r.l., Niederanven	26555
Eurinter, S.à r.l., Luxembourg	26547	HT Beteiligungen A.G., Luxembourg	26591
Euro-Interact A.G., Wasserbillig	26548	Immobiliaria Santa Cruz S.A., Luxembourg	26589
Eurofinim S.A., Luxembourg	26548	Immobilière de Saint Paul S.A., Luxembourg ...	26589
Eurogestim S.A., Luxembourg	26548	International Marketing Development, Luxembourg	26561
Eurotrade AG, Luxembourg	26547	Kalifa S.A., Luxembourg	26554
Eurotrucks Lux S.A., Luxembourg	26548	Kalifa S.A., Luxembourg	26555
Euroturk S.A., Luxembourg	26549	Kinvope S.A., Luxembourg	26579
F.I.N. Trade Lux S.A., Luxembourg	26558	Le Lion S.A., Luxembourg	26562
Fast Food, S.à r.l., Nommern	26549	Le Lion S.A., Luxembourg	26562
FIF International S.A., Luxembourg	26550	Lunaria S.A., Luxembourg	26572
Fiditalia International S.A., Luxembourg	26549	Lunaria S.A., Luxembourg	26572
Figi Soparfi S.A., Luxembourg	26550	Milla Holding S.A., Luxembourg	26556
Finamco Luxembourg S.A.H., Luxembourg	26552	Miv Holdings S.A., Luxembourg	26592
Financière Ardennoise S.A.H., Luxembourg	26591	Modasia Holding S.A., Luxembourg	26573
Finparia S.A., Luxembourg	26550	Modasia Holding S.A., Luxembourg	26573
Finpiave International S.A., Luxembourg	26558	Morel Holding S.A., Luxembourg	26590
Fiveneta S.A., Luxembourg	26549	Morel Holding S.A., Luxembourg	26591
Fluidair Holding and Finance S.A., Luxembourg ..	26560	Mutualité d'Aide aux Artisans, S.c.c.m., Luxembourg	26575
Freon S.A., Luxembourg	26558	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg ..	26563
Freon S.A., Luxembourg	26559	Nabors Offshore Americas, S.à r.l., Luxembourg ..	26566
Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	26560	Newday International Trading S.A., Sandweiler ..	26589
G.H.C. Holding S.A., Luxembourg	26562	Newday International Trading S.A., Sandweiler ..	26589
Galfin S.A., Luxembourg	26560	Newport Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg ..	26566
Garage Ferro & Cie, S.à r.l., Alzingen	26561	NPC, Nutriment Patent Company S.A., Soparfi, Luxembourg	26574
Garage Weis-Schon, S.à r.l., Munsbach	26561	OPHIR S.A., Omnium de Participations Holding International, Luxembourg	26586
Geotex International S.A., Luxembourg	26561	Reigate Square Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	26576
Gestaf S.A., Luxembourg	26562	Sunfinex Holding S.A., Luxembourg	26580
Glenstar S.A., Luxembourg	26561	Sunfinex Holding S.A., Luxembourg	26582
Gold Broker Holding S.A., Luxembourg	26572	Swiss Petroleum S.A., Luxembourg	26584
Golden-Art, S.à r.l.	26560	Swiss-Chem Trade S.A., Luxembourg	26582
Grethen, S.à r.l., Luxembourg	26571	Zenith Finance S.A., Luxembourg	26587
Gries Holding S.A., Luxembourg	26557		
Heliolux, S.à r.l., Howald	26572		
Helvag Immo A.G., Luxembourg	26553		

ELECTRO-VOLT AUTOMOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 23.743.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(01086/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**ELECTRONIC RESEARCH GROUP S.A., Société Anonyme,
(anc. ELECTRONIC RESEARCH GROUP HOLDING (E.R.G.) S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale dressé par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 13 novembre 2000, enregistré à Capellen en date du 16 novembre 2000,

que l'assemblée a décidé de changer la dénomination en ELECTRONIC RESEARCH GROUP S.A. et de donner à l'article 1^{er} des statuts la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ELECTRONIC RESEARCH GROUP S.A.»,

que l'assemblée a décidée de changer l'objet social pour lui donner un objet de SOPARFI;

que l'assemblée a décidée la refonte subséquente de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligatoires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capellen, le 21 décembre 2000.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

(01087/203/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

ELECTRONIC RESEARCH GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

(01088/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

ETS LEON STEFFES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 42.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour la S.A. ETS LEON STEFFES

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01094/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

E.P.C., EUROPEENNE DE PROMOTION ET DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 40.244.

Constituée par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 1992, 20776.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M^e Albert Wildgen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01091/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EQUITABLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 72.464.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:
le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01093/716/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EURINTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 60.997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(01095/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EUROTRADE A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 11.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2000 que Monsieur Marc Thill, réviseur d'entreprises, demeurant à F-Hettange-Grande a été nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Lors de cette même assemblée, Monsieur Marc Thill, prénommé, a été nommé Administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01100/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EUROFINIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.434.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:
le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01096/716/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EUROGESTIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.435.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:
le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01097/716/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EURO-INTERACT A.G., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 70.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour la A.G. EURO-INTERACT

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01098/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EUROTRUCKS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 75.978.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01101/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

EUROTURK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.132.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Signatures.

(01102/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FAST FOOD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern.
R. C. Luxembourg B 39.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 29 décembre 2000, vol. 267, fol. 26, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01103/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FIDITALIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.822.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 décembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 décembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 13 décembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01104/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FIVENETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 54.599.

Constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à L-Esch-sur-Alzette, en date du 2 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 344 du 18 juillet 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société FIVENETA S.A. tenue à Luxembourg en date du 14 novembre 2000, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et décharge leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 14 novembre 2000.

2. L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs qui termineront le mandat de leurs prédécesseurs:

- Mlle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

- M. Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange.

- Mlle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Mlle Elisabeth Antona est nommée administratrice-déléguée.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

Pour la société FIVENETA S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01114/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FIGI SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 57.516.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01106/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FIIF INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 64.653.

—
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung
vom Dienstag, dem 6. Juni 2000, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgendes beschlossen:

Die Demission von Herrn Wolfram Voegele wird angenommen.

Herrn Wolfram Voegele wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Vorsitzenden des Verwaltungsrates wird gewählt:

Herr Egon Bentz, Consultant, Luxemburg.

Der Verwaltungsrat setzt sich nunmehr wie folgt zusammen:

Egon Bentz, Consultant, Luxemburg als Vorsitzender

Hermann-Josef Dupré, Rechtsanwalt, Luxemburg

Jost A. Windlin, Notar, Schweiz.

Luxemburg, den 6. Juni 2000.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 99, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01107/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FINPARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 69.597.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2000 que:

1. Messieurs Robert Elvinger, expert-comptable, demeurant à L-Luxembourg, Max Galowich, juriste, demeurant à L-Luxembourg, Henri Gilliet, ingénieur, demeurant à Noisy Le Roi (France) et Jean Pierre Trotignon, ingénieur, demeurant à Paris (France) ont été élus administrateurs en remplacement de Messieurs Edmond Ries, Claude Schmitz et Marc Lamesch, démissionnaires.

2. FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été élue Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Maurice Hauptert, expert-comptable, demeurant à Pé-tange (Luxembourg), démissionnaire.

3. Le siège social a été transféré du 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01111/727/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**HELVAG SERVICE A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. HELVAG EWD A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 50.390.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.
Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft HELVAG EWD A.G., mit Sitz in Luxemburg, gegründet den Namen EUROPÄISCHER WIRTSCHAFTSDIENST LUXEMBOURG A.G., gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 275 vom 19. Juni 1995 und abgeändert durch die Beschlüsse der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial des Jahres 1998 Seite 32.246. Der Name der Gesellschaft wurde umgeändert, gemäss Urkunde durch den amtierenden Notar am 14. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 257 vom 5. April 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Peter Klefisch, Kaufmann, wohnhaft in D-79283 Bollschweil, Olberweg 14,

welcher zum Schriftführer bestimmt Dr Heinrich Steyert, conseil économique, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- 1) Änderung des Firmennamens in HELVAG SERVICE AG.
- 2) Ausscheiden des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herr Peter Klefisch.
- 3) Eintreten als neuer Verwaltungsrat des Herrn Bernd Steiert, wohnhaft in D-79232 March, Vincentigasse 6.
- 4) Diverses.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: HELVAG SERVICE A.G., und Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien wird vereinbart der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben HELVAG SERVICE A.G.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Ausscheidens aus dem Verwaltungsrat von Herrn Peter Klefisch und ernennt Herrn Bernd Steiert, wohnhaft in D-79232 March, Vincentigasse 6, als neues Verwaltungsratsmitglied. Er beendet das Mandat seines Vorgängers.

Sodann, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar unterschrieben.

Gezeichnet. P. Klefisch, H. Steyert, P. Pastor, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 126S, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. November 2000.

J.-P. Hencks.

(01134/216/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HELVAG SERVICE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 50.390.

Beschluss des Verwaltungsrats

Es wird hiermit beschlossen, Herrn Bernd Steiert, Industriekaufmann, geboren am 4. Februar 1949 in Bechhelm/Breisgau, wohnhaft Vincentiusgasse 6, D-79232 March, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Gegeben zu Luxemburg, den 21. November 2000.

B. Steiert / K.-H. Klefisch / G. Ehehalt

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2000, vol. 546, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01135/216/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FINAMCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.186.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 548, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FINAMCO LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(01109/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HELVAG SYSTEM AG, Aktiengesellschaft,

(anc. OUTSTEAK SYSTEM-GASTRONOMIE AG).

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 73.461.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxemburg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft OUTSTEAK SYSTEM-GASTRONOMIE AG, mit Sitz in Luxemburg, gegründet unter dem Namen HELVAG SYSTEM-GASTRONOMIE AG, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 183 vom 2. März 2000, und umgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 7. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 559 vom 5. August 2000.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz den Herrn Peter Klefisch, Kaufmann, wohnhaft in D-79283 Bollschweil, Olberweg 14,

welcher zum Schriftführer bestimmt Dr. Heinrich Steyert, conseil économique, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste; ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie registriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

- 1) Änderung des Firmennamens in HELVAG SYSTEM AG.
- 2) Ausscheiden des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herr Peter Klefisch.
- 3) Eintreten als neuer Verwaltungsrat des Herrn Peter Locher, Kaufmann, wohnhaft in CH-6317 Oberwil, Leimatt 5.
- 4) Diverses.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben: HELVAG SYSTEM AG, und Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung HELVAG SYSTEM AG gegründet.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Ausscheidens aus dem Verwaltungsrat von Herrn Peter Klefisch und ernennt Herr Peter Locher, Kaufmann, wohnhaft in CH-6317 Oberwil, Leimatt 5, als neues Verwaltungsratsmitglied. Er beendet das Mandat seines Vorgängers.

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet. P. Klefisch, H. Steyert, P. Pastor, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 126S, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. November 2000.

J.-P. Hencks.

(01136/216/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**HELVAG IMMO A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. HELVAG A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

H. R. Luxembourg B 68.367.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Oktober.

Vor Notar Jean-Paul Hencks, im Amtssitze zu Luxembourg,

fand eine ausserordentliche Generalversammlung statt der Aktionäre der Aktiengesellschaft HELVAG A.G., mit Sitz in Luxembourg, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 293 vom 27. April 1999.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Peter Klefisch, Kaufmann, wohnhaft in D-79283 Bollschweil, Olberweg 14,

welcher zum Schriftführer bestimmt Dr Heinrich Steyert, conseil économique, wohnhaft in Luxembourg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herr Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1.

Nachdem das Versammlungsbüro also aufgestellt worden war, ersuchte der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die durch den Versammlungsvorstand und den Notar unterzeichnet wurde; diese Anwesenheitsliste, ebenso wie die ne varietur unterzeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben, mit der sie einregistriert werden.

II.- Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich, dass sämtliche Aktien bei dieser Versammlung vertreten sind. Die Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

III.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Änderung des Firmennamens in HELVAG IMMO AG.

2) Ausscheiden des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, Herr Peter Klefisch.

3) Eintreten als neuer Verwaltungsrat des Herrn Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1.

4) Ernennung des Herrn Peter Pastor zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

5) Diverses.

IV.- Nach diesen Erklärungen nahm die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Gesellschaft fortan folgende Bezeichnung zu geben HELVAG IMMO A.G., und Absatz eins von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben.

«**Art. 1. Erster Absatz.** Er wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Firma HELVAG IMMO A.G.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis des Ausscheidens aus dem Verwaltungsrat von Herrn Peter Klefisch und ernennt Herrn Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt (FH), wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1, als neues Verwaltungsratsmitglied. Er beendet das Mandat seines Vorgängers.

Sodann, kamen die Mitglieder des Verwaltungsrats, nämlich:

Herr Heinrich Steyert, vorgeannt, und Herr Peter Pastor, vorgeannt, in einer Sitzung zusammen und handelnd in eigenem Namen und im Namen von Herrn Karl-Heinz Klefisch und Gerard Ehehalt, aufgrund von zwei Vollmachten, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, und haben beschlossen Herrn Peter Pastor, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in D-97097 Würzburg, Lindahlstrasse 1, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats zu ernennen.

Sodann wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxembourg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Generalversammlung haben alle Mitglieder des Büros mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet. P. Klefisch, H. Steyert, P. Pastor, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2000, vol. 126S, fol. 78, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. November 2000.

J.-P. Hencks.

(01133/216/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 75.933.

L'an deux mille, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société KALIFA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial C n° 679 du 21 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 27 octobre 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cynthia Wald, employée privée, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'émettre en principe un emprunt obligataire convertible à concurrence de EUR 2.100.000,- par l'émission de 10 obligations d'une valeur nominale de EUR 210.000,- chacune, nominative ou au porteur, à libérer par un paiement en espèces de EUR 2.100.000,-.

2. Fixation des caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible et des modalités de sa conversion.

3. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription de l'emprunt obligataire convertible.

4. Rapport du réviseur d'entreprises.

5. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 2.000.000,- pour le porter de EUR 2.000.000,- à EUR 4.000.000,- dans le cadre duquel il sera procédé à la création des obligations dont l'émission vient d'être décidée.

6. Mandat à donner au conseil d'administration aux fins de fixer toutes conditions et modalités de l'emprunt obligataire convertible autres que celles fixées dans la résolution à prendre quant au point 2 de l'ordre du jour, de créer, dans le cadre du capital autorisé décidé en conformité du point 5 de l'ordre du jour, les obligations dont l'émission vient d'être décidée, en une fois ou par tranches, d'en recevoir la libération dans les conditions déterminées ci-dessus, de procéder à leur conversion, suivant les modalités fixées, en actions à émettre, et de faire constater en la forme requise la conversion intervenue et l'augmentation de capital intervenue.

7. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présents ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur un ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'émettre en principe un emprunt obligataire convertible à concurrence de deux millions et cent mille Euro (EUR 2.100.000,-) par l'émission de dix (10) obligations d'une valeur nominale de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000,-) chacune, nominatives ou au porteur, à libérer par un paiement en espèces de deux millions et cent mille Euro (2.100.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déterminer les modalités et conditions des obligations de façon suivante:

Devise: Euro

Nominal: deux millions cent mille (2.100.000,-), représenté par dix (10) obligations d'une valeur nominale de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000,-).

Prix d'émission: au pair

Date d'émission: 15 novembre 2000

Taux d'intérêt: zéro%

Echéance finale: 14 novembre 2010

Conversion: une (1) obligation d'une valeur nominale de deux cent dix mille Euro (EUR 210.000,-) pourra, à partir du 15 novembre 2001 et jusqu'à l'échéance finale, être à la demande de l'obligataire, échangée contre mille quatre cents (1.400) actions de la société.

Modalités de conversion: A la demande de l'obligataire, à partir du 15 novembre 2001 ou à échéance le 14 novembre 2010 par l'émetteur si la conversion n'a pas été demandée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires existants ont expressément renoncé à leur droit préférentiel pour la souscription des obligations convertibles en actions.

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du réviseur d'entreprises dressé par Monsieur Marco Ries, daté du 14 novembre 2000, et qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur attribuée à l'emprunt convertible qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-). En conséquence, l'assemblée décide de fixer le capital autorisé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,-) et qu'il sera procédé à la création des obligations dont l'émission vient d'être décidée dans le cadre de ce capital autorisé.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) par action.»

L'assemblée décide encore de modifier la première phrase de l'alinéa 4 du même article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de l'assemblée ayant fixé le capital autorisé, autorisé et mandaté à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par l'émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de conversion d'obligations convertibles, de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner mandat au conseil d'administration aux fins de fixer toutes conditions et modalités de l'emprunt obligataire convertible autres que celles fixées dans la résolution à prendre quant au point 2 de l'ordre du jour, de créer, dans le cadre du capital autorisé décidé en conformité du point 5 de l'ordre du jour, les obligations dont l'émission vient d'être décidée, en une fois ou par tranches, d'en recevoir la souscription et la libération dans les conditions déterminées ci-dessus, de procéder à leur conversion, suivant les modalités fixées, en actions à émettre, et de faire constater en la forme requise la conversion intervenue et l'augmentation de capital intervenue.

Coût

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à charge en raison des présentes est évalué approximativement à 90.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: G. Birchen, J. Prosen, C. Wald, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 126S, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(01164/216/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 75.933.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

(01165/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HORTULUX-FLEURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, Centre Commercial.

R. C. Luxembourg B 19.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Diekirch, le 2 janvier 2001, vol. 267, fol. 27, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 janvier 2001.

Signatures.

(01142/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

MILLA HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.013.

L'an deux mille, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MILLA HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Baden en date du 19 septembre 2000, non encore publié au Mémorial, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Baden en date du 25 octobre 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Rosen, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cynthia Wald, employée privée, Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'émettre en principe un emprunt obligataire convertible à concurrence de EUR 1.800.000,- par l'émission de 10 obligations d'une valeur nominale de EUR 180.000,- chacune, nominatives ou au porteur, à libérer par un paiement en espèces de EUR 1.800.000,-.

2. Fixation des caractéristiques de l'emprunt obligataire convertible et des modalités de sa conversion.

3. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription de l'emprunt obligataire convertible.

4. Rapport du réviseur d'entreprises.

5. Augmentation du capital autorisé à concurrence de EUR 2.000.000,- pour le porter de EUR 2.000.000,- à EUR 4.000.000,- dans le cadre duquel il sera procédé à la création des obligations dont l'émission vient d'être décidée.

6. Mandat à donner au conseil d'administration aux fins de fixer toutes conditions et modalités de l'emprunt obligataire convertible autres que celles fixées dans la résolution à prendre quant au point 2 de l'ordre du jour, de créer, dans le cadre du capital autorisé décidé en conformité du point 5 de l'ordre du jour, les obligations dont l'émission vient d'être décidée, en une fois ou par tranches, d'en recevoir la libération dans les conditions déterminées ci-dessus, de procéder à leur conversion, suivant les modalités fixées, en actions à émettre, et de faire constater en la forme requise la conversion intervenue et l'augmentation de capital intervenue.

7. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide d'émettre en principe en emprunt obligataire convertible à concurrence de un million huit cent mille Euro (EUR 1.800.000,-) par l'émission de dix (10) obligations d'une valeur nominale de cent quatre-vingt mille Euro (EUR 180.000,-) chacune, nominatives ou au porteur, à libérer par un paiement en espèces de un million huit cent mille Euro (EUR 1.800.000,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déterminer les modalités et conditions des obligations de façon suivante:

Devise: Euro

Nominal: un million huit cent mille (1.800.000,-), représenté par dix (10) obligations d'une valeur nominale de cent quatre-vingt mille Euro (EUR 180.000,-).

Prix d'émission: au pair

Date d'émission: 15 novembre 2000

Taux d'intérêt: zéro%

Echéance finale: 14 novembre 2010

Conversion: une (1) obligation d'une valeur nominale de cent quatre-vingt mille Euro (EUR 180.000,-) pourra, à partir du 15 novembre 2001 et jusqu'à l'échéance finale, être à la demande de l'obligataire, échangée contre douze mille (12.000) actions de la société.

Modalités de conversion: A la demande de l'obligataire, à partir du 15 novembre 2001 ou à l'échéance le 14 novembre 2010 par l'émetteur si la conversion n'a pas été demandée.

Troisième résolution

L'assemblée constate que les actionnaires existants ont expressément renoncé à leur droit préférentiel pour la souscription des obligations convertibles en actions.

Quatrième résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du réviseur d'entreprises dressé par Monsieur Marco Ries, daté du 14 novembre 2000, et qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur attribuée à l'emprunt convertible qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-). En conséquence, l'assemblée décide de fixer le capital autorisé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,-) et qu'il sera procédé à la création des obligations dont l'émission vient d'être décidée dans le cadre de ce capital autorisé.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«Le capital autorisé est fixé à quatre millions d'Euro (EUR 4.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) par action.»

L'assemblée décide encore de modifier la première phrase de l'alinéa 4 du même article 5 pour lui donner la teneur suivante:

«En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la date de l'assemblée ayant fixé le capital autorisé, autorisé et mandaté à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par l'émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de conversion d'obligations convertibles, de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner mandat au conseil d'administration aux fins de fixer toutes conditions et modalités de l'emprunt obligataire convertible autres que celles fixées dans la résolution à prendre quant au point 2 de l'ordre du jour, de créer, dans le cadre du capital autorisé décidé en conformité du point 5 de l'ordre du jour, les obligations dont l'émission vient d'être décidée, en une fois ou par tranches, d'en recevoir la souscription et la libération dans les conditions déterminées ci-dessus, de procéder à leur conversion, suivant les modalités fixées, en actions à émettre, et de faire constater en la forme requise la conversion intervenue et l'augmentation de capital intervenue.

Coût

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 80.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: G. Birchen, J.-P. Rosen, C. Wald, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 126S, fol. 96, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(01195/216/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 50.173.

EXTRAIT

Par lettre recommandée datée le 22 décembre 2000 à la société GRIES HOLDING S.A., dont le siège social a été transféré au 35, rue Glesener, L-1631 Luxembourg en date du 26 juin 2000, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société GRIES HOLDING S.A.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01131/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 72.704.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01112/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

F.I.N. TRADE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 77.164.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 décembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01113/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FREON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 77.246.

L'an deux mille, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FREON S.A., ayant son siège social au 51, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite le 14 août 2000 au registre de commerce Luxembourg section B numéro 77.246, constituée suivant acte reçu le 31 juillet, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 40.000, (quarante mille euros) à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros), par la création et l'émission de 12.400 (douze mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

4.- Augmentation du montant du capital autorisé, pour le porter à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) qui sera divisé en 20.000 (vingt mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et prorogation de l'autorisation conférée jusqu'au 6 décembre 2005.

5.- Modification afférente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros) et de le porter de son montant actuel de EUR 40.000,- (quarante mille euros) à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros), par la création et l'émission de 12.400 (douze mille quatre cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 12.400 (douze mille quatre cents) actions nouvelles de la société LENHAM LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), actionnaire majoritaire.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite LENHAM LIMITED, prénommée, représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire à toutes les actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.240.000,- (un million deux cent quarante mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le montant du capital autorisé pour le porter à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) qui sera divisé en 20.000 (vingt mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune et de proroger l'autorisation conférée jusqu'au 6 décembre 2005 aux mêmes conditions que lors de la constitution de la société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier comme suit les articles cinq et six des statuts:

«Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros), divisé en 12.800 (douze mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Art. 6. Modification du capital social.

«6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions euros) qui sera divisé en 20.000 (vingt mille) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

«6.3. En outre le conseil d'administration est, dès à présent et pendant une période prenant fin le 6 décembre 2005 inclus, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: R. Scheifer-Gillen, P. van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 12, case 9. – Reçu 500.215 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

J. Elvinger.

(01116/211/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FREON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 77.246.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 5 janvier 2001.

(01117/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FLUIDAIR HOLDING AND FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 13.386.

Constituée par-devant Maître Carlo Funck, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1975, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 1976 page 1273; 1978 pages 8494, 8839; 1986 pages 8549, 8551.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M^e Albert Wildgen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01115/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 69.686.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 décembre 2000

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01118/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 76.372.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01119/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GOLDEN-ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 58.892.

La société a été constituée le 22 avril 1997 à Luxembourg par acte reçu par M^e Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, publié au Mémorial, Recueil C n° 395 du 23 juillet 1997.

Le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 6 janvier 2001.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

L'agent domiciliaire démissionnaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 547, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01128/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GARAGE FERRO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Alzingen, 580, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 15.695.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(01120/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GARAGE WEIS-SCHON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 23.227.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 89, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signatures

(01121/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GEOTEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Réunion du Conseil d'Administration du 13 décembre 2000

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme:

Monsieur Alberto Vigano, industriel, demeurant Via Magrini 3, Bergamo (I) et
Monsieur Guido Spinetti, conseiller, demeurant Via Pelabrocco 6, Bergamo (I),
comme administrateurs-délégués avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Mersch, le 19 décembre 2000, vol. 416, fol. 26, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

(01122/228/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GLENSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 52.533.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2000

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01126/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

INTERNATIONAL MARKETING DEVELOPMENT.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.391.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Signatures.

(01157/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GESTAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 54.247.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les associés de la GESTAF S.A. réunis le 3 janvier 2000 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01124/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

G.H.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 72.933.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01125/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

LE LION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.440.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1999, vol. 547, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01172/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

LE LION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.440.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} juillet 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} juillet 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à cinq cent soixante-quinze mille euros (575.000,- EUR), représenté par vingt-trois mille cinquante-cinq actions (23.055) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01173/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.191.

In the year two thousand, on the nineteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscribed on October 17, 2000 at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under 78.191, incorporated by deed enacted on September 26, 2000, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partner represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) by the issue of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 4,788,638.- (four million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and thirty-eight euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of an 15% (fifteen per cent) interest in a vessel (mobile drill rig unit).

3.- Acceptance by the manager of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Amendment article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) to EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros) by the issue of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by the Bermuda company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda and having its registered office located at 41, Cedar Avenue HM 12, Hamilton, Bermuda;

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 4,788,638.- (four million seven hundred eighty-eight thousand six hundred and thirty-eight euros).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, here represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed,

which declared to subscribe the 500 (five hundred) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

15% (fifteen per cent) of the right, title and interest in and to the floating steel mobile drill rig unit called «Dolphin 111», 862 official number; 8209266 American Bureau of Shipping ID number, (the Vessel), together with all her engines, boilers, machinery, masts, anchors, cables, rigging, tackle, apparel, furniture, electronics, fittings, tools, pumps, equipment and supplies, small boats and all her appurtenances, whether aboard or removed from the Vessel.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 4,801,138.- (four million eight hundred one thousand one hundred and thirty-eight euros) considering the conversion rate between US Dollars and Euros as at the date of the sale and contribution agreement, dated October 10, 2000 and conventionally adopted for the purpose of the current contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such contribution has been given to the undersigned notary by a true copy of the permanent registry certificate (number 00-0770) of the Vessel Dolphin 111 issued by the Deputy Commissioner of Maritime Affairs of The republic of Vanuatu, the full description of the Vessel and its fair market value estimation made by an specialised office for insurances purposes.

Effective implementation of the contribution

Proof of the current and effective implementation of the contribution by SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, has been given to the undersigned notary by a permission for sale and contribution to a Luxembourg limited liability company, the sale and contribution agreement and the permission granted by the Deputy Commissioner of Maritime Affairs of The Republic of Vanuatu to register the captioned Vessel in Vanuatu under the ownership of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Luxembourg.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr Cliff Simpson, Business man, residing at 3, Malcolm Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, manager of NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed to the extent of her responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of Vessel's property, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at EUR 25,000.- (twenty-five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two million and one hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above or notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite le 17 octobre 2000 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.191, constituée suivant acte reçu le 26 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associé ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 4.788.638,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en une quotité de 15% (quinze pour cent) dans un navire (plate-forme mobile de forage).

3.- Acceptation par le gérant de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 500 (cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par la société de droit des Bermudes SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ayant son siège social à 41, Cedar Avenue HM 12, Hamilton, Bermuda.

L'émission des actions est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 4.788.638,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, ici représentée par Patrick Van Hees, prénommé en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

15% (quinze pour cent) des droits, titres et propriété et quotités pouvant porter sur la plate forme mobile flottante de forage en acier dénommée «Dolphin 111», désigné sous: «862 official number 8209266 American Bureau of Shipping ID number», (le navire), le tout ensemble avec tous ses engins, boilers, machinerie, mâts, ancres, câbles, tour de forage, appareils, meubles meublants, électronique, gréements, outils, pompes, équipements, petits bateaux et accessoires, tant à bord du navire qu'éventuellement débarqué.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 4.801.138,- (quatre millions huit cent un mille cent trente-huit euros), en considérant le taux de conversion entre le dollar US et l'euro au 10 octobre 2000, date de la convention de vente et d'apport conventionnellement adoptée pour les besoins du présent apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'une copie certifiée du certificat d'enregistrement par la présentation d'une copie certifiée du certificat d'enregistrement permanent (numéro 00-0770) du navire Dolphin 111 émis par la «Deputy Commissioner of Maritime Affairs of The republic of Vanuatu», la description complète du navire et sa valeur marchande estimée par un bureau spécialisé dans les matières d'assurances maritimes.

Réalisation effective de l'apport

La preuve de la réalisation effective de l'apport par SUNDOWNER OFFSHORE INTERNATIONAL (BERMUDA) LIMITED, a été donnée au notaire instrumentant par la permission de vendre et d'apporter le navire à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, la convention de vente et d'apport ainsi que la permission octroyée par le «Deputy Commissioner of Maritime Affairs of The republic of Vanuatu» d'enregistrer le navire en République de Vanuatu sous la propriété de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., à Luxembourg.

Intervention du gérant

Est alors intervenu Monsieur Cliff Simpson, Business man, demeurant 3, Malcolm Road, Wimbledon, London SW 19 4AS, United Kingdom, gérant de NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété de la quotité apportée, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux millions cent mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Jansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 127S, fol. 54, case 2. – Reçu 1.936.774 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

J. Elvinger.

(01208/211/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NABORS OFFSHORE AMERICAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01209/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.502.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register of Office in Luxembourg at section B under number 78.502, incorporated by deed enacted on October 24, 2000, not yet published.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt (Luxembourg).

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Bitterlich, maître en droit, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100,-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Conversion of all one hundred twenty-five (125) existing shares into class A shares.

2.- Rewording of articles 17 and 18 of the bylaws to define the respective rights of the holders of shares of class A and class D.

3.- Increase of the corporate capital by an amount of two billion nine hundred and ten million one hundred twenty-five thousand seven hundred Euros (EUR 2,910,125,700.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two billion nine hundred and ten million one hundred thirty-eight thousand two hundred Euros (EUR 2,910,138,200.-) by the issue of twenty-nine million one hundred and one thousand two hundred fifty-six (29,101,256) new class A shares and one class D share with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

4.- Subscription and payment of all the new class A shares with an issue premium of three hundred twenty-three million three hundred forty-seven thousand two hundred thirteen Euros (EUR 323,347,213.-) and the one (1) new class D share, by a contribution in kind.

5.- Acceptance by the managers of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

6.- Amendment of article 6 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that all one hundred twenty-five (125) existing shares are converted into class A shares.

Second resolution

It is resolved to reword articles 17 and 18 of the bylaws to give them the following content:

«Art. 17.

a) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit or the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

- b) The shareholders shall be entitled to the balance of the net profits, with due observance of the following provisions:
- a) For the purpose of applying this paragraph 17.2., the company is deemed to conduct two businesses, that is:
 1. Business D: consisting of all Class D shares in the capital of the private limited liability company MADDISON SQUARE HOLDINGS B.V., held either directly or indirectly through class D shares of CANTERBURY SQUARE HOLDING, S.à r.l.
 2. Business A: consisting of all its other business activities.
 - b) For the purpose of applying this paragraph 17.2., the company shall be deemed to have two classes of profits, that is:
 3. Profits D consisting of the total profits and gains of the participation rights of business D as mentioned under 17.2.
 - a), 1), as determined for each financial year in accordance with generally accepted accounting principles as applied by the company in the preparation of its financial statements;
 4. Profits A consisting of profits made in business A.
 - c) All profits D shall be distributed to the holders of class D shares in accordance with the provisions of law. Should it not be possible, for any reason provided by law, to distribute the profits D, such profits shall be added to a profit reserve D, which is to be distributed to the holders of D class shares immediately if and when the reason preventing the distribution of the profits D has ceased to exist. The profits A shall be added to the reserve A, referred to in this paragraph under d) below.
 - d) The company shall maintain a profit reserve for class A shares, which shall be referred to as profit reserve A. Payments shall be made out of this reserve pursuant to a resolution of the general meeting, provided that such a distribution is accepted by the holders owning more than half of the class A shares. Such distributions shall be made to the holders of the class A shares in proportion to the aggregate nominal value of the class A shares.
 - a) Any losses incurred by business D or business A first be compensated by charging them against the profit reserve A.
 - b) If the losses incurred by business A exceed the profit reserve A, the profits made by business A in the subsequent financial years shall first be used to compensate for the difference. In accordance with the provisions referred to in this paragraph under c) above, the profits D made during those subsequent financial years will be added to a profit reserve D which is to be distributed immediately after said difference is compensated.
 - c) Dividends may be paid up to a maximum amount equivalent to the distributable part of the company's equity.
 - d) Distributions shall be made payable at the company's office at the date at which they are declared, unless the relevant resolution states another place or date.»

«**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

a) From the balance of the company's assets after payment of debts, the participation rights mentioned in article 17.2. a), 1) shall be distributed to the holders of class D shares, and the balance of the share premium reserve for class D shares in proportion to the aggregate nominal value of their class D shares.

b) The liquidation balance, after application of paragraph a) here above shall accrue to the holders of class A shares as follows:

The share premium accounts, if any, shall be distributed for the benefit of the shareholders, according to their rights on such share premium reserve accounts as determined in accordance with article 7. If the liquidation balance does not allow a total reimbursement of the existing share premium reserve accounts, the relevant shareholders will participate in such distribution in proportion to the aggregate amount of their existing share premium reserve account.

The balance shall accrue to the holders of class A shares in proportion to the aggregate nominal value of their class A shares.»

Third resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two billion nine hundred and ten million one hundred twenty-five thousand seven hundred Euros (EUR 2,910,125,700.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two billion nine hundred and ten million one hundred thirty-eight thousand two hundred Euros (EUR 2,910,138,200.-) by the issue of twenty-nine million one hundred and one thousand two hundred fifty-six (29,101,256) new class A shares and one (1) class D share with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 71.609, which, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed, declared to subscribe (i) all the new class A shares and to pay them up together with an issue premium of three hundred twenty-three million three hundred forty-seven thousand two hundred thirteen Euros (EUR 323,347,213.-) and (ii) the new class D share and to pay it up, by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., the remainder of the assets and liabilities of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., being transferred today to two other Luxembourg registered sociétés à responsabilité limitée REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.504 and WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.513, both with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Two million eight hundred seventy-two thousand six hundred forty-two (2,872,642) new class A shares issued for consideration, within the contribution by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., of all its assets and liabilities to the company, of the therein included shares in GROSVENOR SQUARE HOLDING B.V., having its registered office at De Fruituin 2-12, NL-2132 NZ Hoofddorp, shall be identified specifically by registration in the shareholder's register of

the company as GSH-A shares, without that such shares shall be considered as a separate class of shares from the other class A shares with respect to Luxembourg company law.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at three billion two hundred thirty-three million four hundred seventy-two thousand nine hundred thirteen Euros (EUR 3.233,472,913.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the last up-dated articles of association of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
- a recent balance sheet of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., certified «true and correct» by the managers of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Effective implementation of the contribution

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., through its proxy holder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers intervention

Thereupon intervene Mrs Paula Fleming, chartered accountant, residing in Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaïde, sole manager of NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, she expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at two billion nine hundred and ten million one hundred thirty-eight thousand two hundred Euros (EUR 2,910,138,200.-), divided into twenty-nine million one hundred and one thousand three hundred eighty-one (29,101,381) class A shares and one (1) class D share of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies of all assets and liabilities of one Luxembourg resident company, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die Deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre zweitausend, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtssitze zu Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung NEWPORT SQUARE HOLDING, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 78.502, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 24. Oktober 2000, welche noch nicht veröffentlicht wurde.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Olivier Ferres, Berater, wohnhaft in Nospelt.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer und die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Fraulein Corinne Bitterlich, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass der so zusammengesetzte Verwaltungsvorstand die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien erstellt hat.

Die von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigelegt und werden mit derselben einregistriert.

II.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass alle voll eingezahlten einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien von jeweils einhundert Euro (EUR 100,-) die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

III.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1. Umwandlung sämtlicher bestehenden einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile in A-Anteile.
 2. Abänderung von Artikel 17 und 18 der Gesellschaftssatzung um die jeweiligen Anrechte der Anteilhaber der A-Anteile und D-Anteile zu bestimmen.
 3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zwei Milliarden neunhundertzehn Millionen einhundertfünfundzwanzigttausendsiebenhundert Euro (2.910.125.700,-) um es hierdurch von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Milliarden neunhundertzehn Millionen einhundertachtunddreissigtausendzweihundert Euro (EUR 2.910.138.200,-) heraufzusetzen durch Ausgabe von neunundzwanzig Millionen einhundertsechszehntausendzweihundertsechsfünfundzig (29.101.256,-) neuen A-Anteilen und eines (1) neuen D-Anteils zu jeweils einhundert Euro (EUR 100,-).
 4. Zeichnung und Einzahlung der Gesamtheit der neuen A-Anteile mit einem Emissionsaufgeld von dreihundertdreihundzwanzig Millionen dreihundertsebenundvierzigtausendzweihundertdreizehn Euro (EUR 323.347.213,-) sowie des neuen einzigen (1) D-Anteils, durch eine Sacheinlage.
 5. Einwilligung durch den Geschäftsführer der NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.
 6. Diesbezügliche Abänderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung.
- Nach Vortrag dieser Tatsachen welche als richtig anerkannt wurden, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung sämtlicher bestehender einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile in A-Anteile.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst eine Abänderung von Artikel 17 und 18 der Gesellschaftssatzung um ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 17. 17.1.** Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus der jährlichen Gesellschafterbilanz hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

17.2. Die Gesellschafter haben wie folgt Anrecht auf den reinen Nettogewinn:

a) Zwecks Anwendung hiesigen Absatzes 17.2. wird die Gesellschaft angesehen als führe sie zwei verschiedene Arten von Aktivitäten aus:

1) Die Aktivität D besteht aus der direkten oder indirekten Haltung durch die D-Anteile der CANTERBURY SQUARE HOLDING, S.à r.l., sämtlicher D-Anteile in dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MADDISON SQUARE HOLDINGS B.V.

2) Die Aktivität A besteht aus allen anderen Tätigkeiten.

b) Zwecks Anwendung hiesigen Absatzes 17.2. wird die Gesellschaft angesehen als habe sie zwei verschiedene Arten von Gewinnen:

1. Der D-Gewinn besteht aus allen Gewinnen und Verlusten der Beteiligungsrechte der Aktivität A so wie diese in Artikel 17.2. a), 1) bestimmt sind und dies für jedes Geschäftsjahr in Anbetracht der generell geltenden Buchhaltungsprinzipien so wie sie bei Abschluss der jeweiligen Geschäftsjahresbilanz angewendet werden.

2. Der A-Gewinn besteht aus den Gewinnen der Aktivität A.

c) Sämtliche D-Gewinne werden gemäss den Gesetzlichen Bestimmungen an die Inhaber der D-Anteile ausgeschüttet. Falls die Ausschüttung der D-Gewinne durch gesetzliche Bestimmungen verhindert wäre, werden diese D-Gewinne reserviert und an eine D-Rücklage angerechnet, welche Rücklage an die Inhaber der D-Anteile ausgeschüttet wird sobald dies möglich ist. Die A-Gewinne werden an die im nachfolgenden Absatz beschriebene A-Rücklage angerechnet.

d) Die Gesellschaft wird eine A-Rücklage beibehalten. Die Ausschüttung der sich in dieser Rücklage befindlichen Beträge wird durch einen Gesellschafterbeschluss bestimmt, vorausgesetzt, dass eine solche Ausschüttung von der Mehrheit der Inhaber der A-Anteile angenommen wurde. Diese Ausschüttung an die Inhaber der A-Anteile wird verhältnismässig zu dem Gesamtnennwert der A-Anteile durchgeführt.

e) Jeder Verlust hervorgerufen durch die D-Aktivität oder die A-Aktivität wird zuerst durch die A-Rücklage ausgeglichen.

f) Falls die Verluste bedingt durch die D-Aktivität oder die A-Aktivität die A-Rücklage überschreiten sollte, werden die Gewinne der A-Aktivität der nachfolgenden Jahre zuerst benutzt um diese Differenz auszugleichen. Gemäss den Bestimmungen von Absatz c) wie vorerwähnt, werden die D-Gewinne welche dieser nachfolgenden Jahre der D-Rücklage zugeführt wurden ausgeschüttet sobald diese Differenz ausgeglichen wurde.

17.3. Dividendenausschüttungen sind möglich bis zu einem Maximalwert welcher gleich ist mit dem Wert der zur Verteilung kommenden Masse des Eigenkapitals der Gesellschaft.

17.4. Die Dividenden werden am Datum der Verkündung am Sitz der Gesellschaft ausgezahlt, es sei den ein anderer Auszahlungsort wäre in dem Gesellschaftsbeschluss vorgesehen worden.»

«**Art. 18.** Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidierung durch einen oder mehrere Liquidatoren, welche Gesellschafter oder nicht Gesellschafter sind vorgenommen. Die Befugnisse und Honorare der Liquidatoren werden von den Gesellschaftern festgelegt.

a) Aus dem Saldo der Aktiva der Gesellschaft, nach Tilgung der Schulden, werden die Anteilsrechte gemäss Artikel 17.2. a), 1. an die Inhaber der D-Anteile ausgeschüttet zusammen mit dem Saldo der Rücklage des Emissionsaufgeldes welches den D-Anteilen zusteht, verhältnismässig zu dem Gesamtnennwert der D-Anteile.

b) Der Saldo des Liquidationsgewinns, nach von obenstehenden Absatz a) wird wie folgt an die Inhaber der A-Anteile verteilt:

Die möglichen Rücklagen der Emissionsaufgelder werden an die Gesellschafter verteilt und zwar verhältnismässig zu deren Anrechten gemäss Artikel 7. Falls der Saldo des Liquidationsgewinns keine gesamte Rückzahlung der Rücklagen der Emissionsaufgelder ermöglicht, werden die betroffenen Gesellschafter an dieser Verteilung verhältnismässig zu ihrem Konto der Rücklagen der Emissionsaufgelder.

Der Saldo wird an die Inhaber der A-Anteile im Verhältnis zu Gesamtnennwert der A-Anteile verteilt.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zwei Milliarden neunhundertzehn Millionen einhundertfünfundzwanzigtausendsiebenhundert Euro (EUR 2.910.125.700,-) um es hierdurch von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf zwei Milliarden neunhundertzehn Millionen einhundertachtunddreissigtausendzweihundert Euro (2.910.138.200,-) heraufzusetzen durch Ausgabe von neunundzwanzig Millionen einhunderteintausendzweihundertsechsfünzig (29.101.256,-) neuen A-Anteilen und einen (1) neuen D-Anteil zu jeweils einhundert Euro (EUR 100,-).

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Zeichnung der vorerwähnten neuen Anteile durch RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal, H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 71.609 welche hier vertreten ist durch Herrn Olivier Ferres, vorgennant auf Grund von einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben erklärt (i) alle neuen A-Anteile zeichnet zusammen mit einem Emissionsaufgeld in der Höhe von dreihundertdreissig Millionen dreihundertsiebenundvierzigtausendzweihundertdreizehn Euro (EUR 323.347.213,-) einzahlt und (ii) einen (1) neuen D Anteil zeichnet und einzahlt durch eine Sacheinlage bestehend aus einem Teil der Gesamtheit der Aktiva und Passiva von RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., der restliche Teil der Aktiva und Passiva wird heute übertragen an zwei andere Gesellschaften mit beschränkter Haftung, REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 78.504 und WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., H. R. Luxemburg Sektion B Nummer 78.513, jeweils mit Gesellschaftssitz in L-2449 Luxemburg, 26, boulevard Royal.

Zwei Millionen achthundertzweiundsiebzigtausendsechshundertzweiundvierzig (2.872.642) neue A-Anteile welche im Rahmen der Einlage von RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., von allen Aktiva und Passiva an die Gesellschaft für die hierin befindlichen Aktien der GROSVENOR SQUARE HOLDING B.V., mit Gesellschaftssitz in NL-2132 NZ Hoofddorp, Fruittuinen 2-12 ausgegeben werden, sind speziell durch ihre Eintragung in das Anteilsregister der Gesellschaft als GSH-A Anteile vermerkt, ohne dass diese, gemäss Luxemburgischem Gesellschaftsrecht eine separate Kategorie Anteile darstellen würden.

Abschätzung - Kosten

Der Nettowert dieser Sacheinlage ist auf drei Milliarden zweihundertdreissig Millionen vierhundertzweiundsiebzigtausendneunhundertdreizehn Euro (EUR 3.233.472.913,-) geschätzt.

Nachweis der Sacheinlage

Der Nachweis wurde dem amtierenden Notar durch folgende Unterlagen belegt:

- eine Kopie der letzten koordinierten Gesellschaftssatzungen der RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
- eine rezente Bilanz der RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., welche von den Geschäftsführern der RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. als «Richtig und Wahrheitsgemäss» bescheinigt wurde.

Verwirklichung der Sacheinlage

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., erklärt durch ihren Bevollmächtigten:

- dass sie alleinige Eigentümerin der eingeführten Aktiva und Passiva ist und bevollmächtigt ist hierüber zu verfügen und dass dieselben gesetzlich und vertraglich frei übertragbar sind;
- dass die Einlagen der Aktiva und Passiva an diesem Tag wahrhaftig eingebracht worden sind;
- alle anderen Formalitäten sind derzeit in Durchführung in den jeweiligen Ländern um die Übertragung dort wirksam und Drittpersonen gegenüber rechtskräftig zu verwirklichen.

Einschreiten des Gesellschaftsführers

Alsdann ist interveniert Frau Paula Fleming, expert-comptable, wohnhaft zu Luxemburg 13, rue Marie-Adelaide, Geschäftsführerin der Gesellschaft NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, vorgennant auf Grund von einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Nachdem Sie bestätigt über ihre Verantwortung in Kenntnis gesetzt worden zu sein, rechtlich verpflichtet als Gesellschaftsführer betreffend die oben beschriebene Sacheinlage erklärt ausdrücklich ihr Einverständnis mit der Beschreibung der Sacheinlage, deren Schätzung, der Übertragung der Aktiva und Passiva und bestätigt die Gültigkeit der Zeichnung und Einzahlung.

Fünfter Beschluss

Als Konsequenz der vorerwähnten Beschlüsse und nach Durchführung der Sacheinlage beschliesst die Generalversammlung die Abänderung von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Milliarden neunhundertzehn Millionen einhundertachtunddreissigtausendzweihundert Euro (EUR 2.910.138,200,-), eingeteilt in neunundzwanzig Millionen einhundertereintausenddreihundertereintundachtzig (29.101.381) A-Anteile und einem (1) D-Anteil, mit einem Nennwert von hundert Euro (EUR 100,-) pro Anteil.

Freistellungsantrag bezüglich der Sacheinlage

Da es sich bei der Kapitalerhöhung um eine Sacheinlage bestehend aus sämtlichen Aktiva und Passiva einer Luxemburger Gesellschaft an eine oder mehrere Luxemburger Kapitalgesellschaften handelt, beantragt die Gesellschaft hiermit ausdrücklich die Befreiung des «droit proportionnel d'apport» gemäss Artikel 4.1. des Gesetzes vom 21. Dezember 1971 abgeändert durch das Gesetz vom 3. Dezember 1986 welches in diesem Fall eine Zahlung eines «droit fixe d'enregistrement» vorsieht.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Kapitalerhöhung mit fester Registrierungsgebühr der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr zweihundertfünfzigtausend Luxemburgische Franken (LUF 250.000,-).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag der Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: O. Ferres, C. Bitterlich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 37, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

J. Elvinger.

(01212/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GRETHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1018 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 46.553.

Les associés de la société GRETHEN, S.à r.l. réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2000, ont constaté que suite au décès de Monsieur Pitt Grethen, la décision du 9 février 1994 est devenue sans objet et ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Conformément à l'article 6 des statuts, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

Luxembourg, le 8 décembre 2000.

B. Martin / P. Crochet

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01130/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

LES CHARPENTIER D'AUJOURD'HUI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, route de Hellange.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 96, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

(01175/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

GOLD BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 70.933.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01127/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**HELIOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AGRANDIR L'HABITAT)**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 49.618.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour HELIOLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(01132/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

LUNARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.821.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION

LUXEMBOURG S.A.

Signature

(01180/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

LUNARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.821.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Heinz-Joachim Rudolph, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents actions (4.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01181/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HIEROGLYPHE DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 26.864.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 2000

Les associés de la société à responsabilité limitée HIEROGLYPHE DESIGN, S.à r.l. réunis le 3 janvier 2000 au siège social ont décidé à l'unanimité de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01137/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HOFIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 décembre 2000

L'assemblée a décidé de convertir le capital social et le capital autorisé en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. Le montant du nouveau capital sera de 31.000,- euros, après prélèvement de euros 13,31 sur le résultat reporté pour arriver à ce capital. Le capital sera représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

Le nouveau capital autorisé sera de euros 1.239.467,62, représenté par 50.000 actions sans désignation de valeur nominale.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01139/560/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

MODASIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

(01201/550/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

MODASIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.351.

—
EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2000 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2000, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euro quarante-six mille (46.000,- euro), représenté par trois cents actions (300) sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01202/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NPC, NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.962.

L'an deux mille, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NPC NUTRIMENT PATENT COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée sous la forme de société holding sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE MONTRACHET S.A. suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 41 du 23 janvier 1996, et transformée en société de participations financières suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 avril 1996, publié au Mémorial C numéro 411 du 24 août 1996, contenant le changement en la dénomination actuelle et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 février 1998, publié au Mémorial C numéro 396 du 2 juin 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schiffange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Keichinger, employée privée, demeurant à F-Koenigsmacker.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social par absorption de pertes à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille Euros (EUR 459.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-) à quatre-vingt-un mille Euros (EUR 81.000,-).

2) Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille Euros (EUR 459.000,-) pour le porter de quatre-vingt-un mille Euros (EUR 81.000,-) à cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-) par l'émission de cent vingt-quatre mille sept cent vingt-huit (124.728) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Souscription des actions nouvelles et libération de celles-ci par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit d'un actionnaire.

4) Modifications statutaires conséquentes.

5) Divers.

II.- Les convocations pour cette assemblée générale extraordinaire ont été faites, conformément à la loi et aux statuts:

Dans le Mémorial C n° 830 du 13 novembre 2000,

Dans le Mémorial C N° 855 du 22 novembre 2000.

Dans le «Lëtzebuerger Journal» du 14 novembre 2000 et 22 novembre 2000.

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

IV.- Il résulte de cette liste de présence que sur les vingt-deux mille cinq (22.005) actions en circulation, dix-neuf mille huit cent dix-neuf (19.819) actions sont présentes ou représentées.

Plus de la moitié des actions émises et en circulation étant représentées à l'assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les résolutions à prendre devant réunir les deux tiers de toutes les actions représentées à l'assemblée et habilitées à voter.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille Euros (EUR 459.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-) à quatre-vingt-un mille Euros (EUR 81.000,-), par apurement de pertes existantes à due concurrence, dont l'existence a été prouvée au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille Euros (EUR 459.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille Euros (EUR 81.000,-) à cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-) par l'émission de cent vingt-quatre mille sept cent vingt-huit (124.728) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par incorporation de créances à due concurrence.

Intervention - Souscription

A l'instant est intervenu:

Monsieur Georges F. Perreard, avocat, demeurant à CH-1231 Conches,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à CH-Conches, le 20 novembre 2000,

laquelle procuration restera annexée au présent acte,

lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent vingt-quatre mille sept cent vingt-huit (124.728) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale,

et vouloir libérer lesdites actions souscrites par incorporation au capital de créances certaines, liquides et exigibles existant à charge de la société et à son profit à concurrence de quatre cent cinquante-neuf mille Euros (459.000,-).

Cette libération en nature a fait l'objet d'un rapport de la société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, en date du 30 novembre 2000,

qui conclut comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre des actions et au pair des actions à émettre en contrepartie.

Signé: N. Coster.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent quarante mille Euros (EUR 540.000,-), divisé en cent quarante-six mille sept cent trente-trois (146.733) actions sans désignation de valeur nominale.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à 280.000,- francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Pletschette, M. Keichinger, A. Francini, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 15, case 10. – Reçu 185.160 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(01217/216/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 4.556.

Conditions de validité des signatures sociales

Conformément à l'article 24, alinéa 2, des statuts, il existe deux catégories de mandataires désignés sous signatures A et signatures B.

Tous les actes engageant la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS devront porter deux signatures, dont obligatoirement celle d'au moins un mandataire porteur de la signature A; les mandataires porteurs de la signature B n'étant pas qualifiés pour agir conjointement entre eux.

Toutes quittances de caisse et toutes décharges envers l'Entreprise des Postes et Télécommunications, la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER LUXEMBOURGEOIS, l'Administration des Douanes et Accises pourront être données sous la signature de l'une quelconque des personnes ci-dessous accréditées agissant séparément.

Les mandataires porteurs de la signature A:

MM. Norbert Nicolas, président du conseil d'administration

Georges Nesser, vice-président du conseil d'administration

Armand Berchem, administrateur-délégué

Théo Hollerich, directeur

Les mandataires porteurs de la signature B:

MM. Patrick Dahm, conseiller de direction

Emmanuel Gregoris, attaché de direction (mandat limité aux seules opérations en rapport avec la comptabilité de la société)

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Pour le conseil d'administration

A. Berchem

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2000, vol. 547, fol. 99, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01207/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.504.

In the year two thousand, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.504, incorporated by deed enacted on October 24, 2000, not yet published.

The meeting is presided by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Nospelt (Luxembourg).

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Bitterlich, maître en droit, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euros (EUR 100,-) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Conversion of all one hundred twenty-five (125) existing shares into class A shares.

2.- Increase of the corporate capital by an amount of two billion one hundred seventy-eight million eight hundred twenty-eight thousand four hundred Euros (EUR 2,178,828,400.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two billion one hundred seventy-eight million eight hundred forty thousand nine hundred Euros (EUR 2,178,840,900.-) by the issue of twenty-one million seven hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-four (21,788,284) new class A shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

3.- Subscription and payment of all the new class A shares with an issue premium of two hundred forty-two million ninety-one thousand nine hundred eighty-four Euros (EUR 242,091,984.-), by a contribution in kind.

4.- Acceptance by the managers of REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

5.- Amendment of article 6 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that all one hundred twenty-five (125) existing shares are converted into class A shares.

Second resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of two billion one hundred seventy-eight million eight hundred twenty-eight thousand four hundred Euros (EUR 2,178,828,400.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to two billion one hundred seventy-eight million eight hundred forty thousand nine hundred Euros (EUR 2,178,840,900.-) by the issue of twenty-one million seven hundred eighty-eight thousand two hundred eighty-four (21,788,284) new class A shares with a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription of the new shares referred to above by RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 71.609, which, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed, declared to subscribe all the new class A shares and to pay them up together with an issue premium of two hundred forty-two million ninety-one thousand nine hundred eighty-four Euros (EUR 242,091,984.-), by a contribution in kind consisting of one portion of all assets and liabilities of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., the remainder of the assets and liabilities of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., being transferred today to two other Luxembourg registered sociétés à responsabilité limitée NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.502 and WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 78.513, both with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at two billion four hundred twenty million nine hundred twenty thousand three hundred eighty-four Euros (EUR 2,420,920,384.-).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- the last up-dated articles of association of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
- a recent balance sheet of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., certified «true and correct» by the managers of RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Effective implementation of the contribution

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., through its proxy holder, declares that:

- it is the sole full owner of the contributed assets and liabilities and possessing the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers intervention

Thereupon intervene Mrs Paula Fleming, chartered accountant, residing in Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaide, Mr Victor Elvinger, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg, Mrs Catherine Dessoy, lawyer, residing at 31, rue d'Eich, Luxembourg, managers of REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets and liabilities, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The capital is set at two billion one hundred seventy-eight million eight hundred forty thousand nine hundred Euros (EUR 2,178,840,900.-), divided into twenty-one million seven hundred eighty-eight thousand four hundred and nine (21,788,409) class A shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.»

Pro rate contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind to one or more Luxembourg resident companies of all assets and liabilities of one Luxembourg resident company, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 78.504, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2000, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Nospelt (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Corinne Bitterlich, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent vingt-cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Conversion de toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes en parts sociales de classe A.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent vingt-huit mille quatre cent Euros (EUR 2.178.828.400,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille neuf cent Euros (EUR 2.178.840.900,-) par l'émission de vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatre (21.788.284) parts sociales nouvelles de classe A, d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

3.- Souscription et libération de toutes les parts sociales nouvelles de classe A avec une prime d'émission de deux cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille neuf cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 242.091.984,-), par apport en nature.

4.- Acceptation par les gérants de REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l.

5.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de convertir toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales existantes en parts sociales de classe A.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent vingt-huit mille quatre cents Euros (EUR 2.178.828.400,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille neuf cents Euros (EUR 2.178.840.900,-) par l'émission de vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-quatre (21.788.284) parts sociales nouvelles de classe A d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales nouvelles dont question ci-avant par RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.609, laquelle, ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, a déclaré souscrire toutes les parts sociales nouvelles de classe A et les libérer intégralement ensemble avec une prime d'émission de deux cent quarante-deux millions quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-quatre Euros EUR 242.091.984,-), par un apport en nature consistant en une portion de l'intégralité des actifs et passifs de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., le restant des actifs et passifs étant transférés aujourd'hui à deux autres sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, NEWPORT SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.502 et WINCHESTER SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 78.513, les deux avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à deux milliards quatre cent vingt millions neuf cent vingt mille trois cent quatre-vingt-quatre Euros (EUR 2.420.920.384,-).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une copie des derniers statuts coordonnés de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
- un bilan récent de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., certifié «véridique et juste» par les gérants de RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.;

Réalisation effective de l'apport

RB HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- elle est la seule pleine propriétaire des actifs et passifs apportés et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport de ces actifs et passifs est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans les pays respectifs de localisation, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Madame Paula Fleming expert-comptable, demeurant à Luxembourg, 13, rue Marie-Adelaide, Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant au 31, rue d'Eich, Luxembourg, Maître Catherine Dessoy, avocat, demeurant au 31, côte d'Eich, Luxembourg, gérants de la société REIGATE SQUARE HOLDINGS, S.à r.l., ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société en raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs et passifs, et confirment la validité des souscription et libération.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux milliards cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante mille neuf cents Euros (EUR 2.178.840.900,-), divisé en vingt et un millions sept cent quatre-vingt-huit mille quatre cent neuf (21.788.409) parts sociales de classe A de cent Euros (EUR 100,-) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social par un apport en nature à une ou plusieurs sociétés de capitaux luxembourgeoises de tous les actifs et passifs d'une société luxembourgeoise, la société luxembourgeoise requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1. de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quel que forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Ferres, C. Bitterlich, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 37, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

J. Elvinger.

(01239/211/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HOLDING 1926 S.A.H., Société Anonyme.

Registered office: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Extract of domiciliation agreement

On the 15th december 2000, a domiciliation agreement has been signed between the company ECOGEST S.A. and the company HOLDING 1926 S.A.H. for a period of 9 years.

This agreement authorizes the domiciled company to have its registered office at the following address:

16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, the 15th December 2000.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01140/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

KINVOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 27.385.

Constituée par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 1^{er} février 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés n° 108 du 25 avril 1988, statut modifiés suivant actes reçus par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 septembre 1990, respectivement 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés numéro 89 du 27 février 1991, respectivement 220 du 25 mai 1992, et suivant acte reçu par Maître Tom Metzler soussigné le 18 décembre 1992, publié au Recueil C, Spécial du Mémorial numéro 114 du 17 mars 1993 et suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux le 16 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés 119 du 30 mars 1994.

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M^e Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01169/280/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

SUNFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 74.333.

In the year two thousand, on the seventh of December.
Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public holding company SUNFINEX HOLDING S.A. under Luxembourg law having its registered office in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, incorporated pursuant to a deed of the Notary Paul Bettingen residing in Niederanven on February 8th, 2000, published in the Recueil du Mémorial C, Number 378 of May 25th, 2000, filed in the Luxembourg trade register (R. C. S. B 74.333).

The meeting was opened at 11.30 a.m. and was presided by Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Lorryles-Metz.

The Chairman appointed as secretary Mrs Céline Fournier, private employee, residing in Metz.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie Mathot, private employee, residing in Arlon.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To increase the share capital from 1,300,000.- EUR to 1,950,000.- EUR, by issue of 65,000 new shares with a par value of 10.- EUR each, having the same rights and obligations as the existing shares.
2. Subscription and payment in cash.
3. Renunciation by the shareholders of their preferential subscription right if necessary.
4. To amend subsequently Article 5, first paragraph of the Articles of Association which will be read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one million nine hundred and fifty thousand Euros (1,950,000.- EUR), divided into one hundred ninety-five thousand (195,000) shares of ten Euros (10.- EUR) each.»

II) The shareholders present or represented, the proxies, of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital from its current amount of 1,300,000.- EUR to 1,950,000.- EUR, by issue of 65,000 new shares with a par value of 10.- EUR each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The others shareholders having waived their preferential subscription right, the new shares have been entirely subscribed by LEGNOR TRADING S.A., with a registered office at Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Sophie Mathot, prenamed,

by virtue of a proxy given in Monaco, on 4th December 2000,

said proxy, after signature *ne varietur* by the appearer and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary that the amount of six hundred and fifty thousand Euros (650,000.- EUR) is at the free disposal of the company, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The general meeting resolves to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation, so to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is fixed at one million nine hundred and fifty thousand Euros (1,950,000.- EUR), divided into one hundred ninety-five thousand (195,000) shares of ten Euros (10.- EUR) each.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.45. a.m.

Valuation

For the registrations purposes, the present increase of capital of 650,000.- EUR is valued at 26,220,935.- LUF (rate of exchange 1.- EUR = 40.3399 LUF).

The expenses, costs, fees, and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 340,000.- LUF.

Whereover the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, followed by a translation in French. In case of divergences between the two texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their names Christian names, civil status and domiciles, the members of the bureau, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUNFINEX HOLDING S.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 25 mai 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, section B sous le numéro 74.333.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz.

Le président nomme comme secrétaire Madame Céline Fournier, employée privée, demeurant à Metz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 1.300.000,- EUR à 1.950.000,- EUR par émission de 65.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

2.- Souscription et libération intégrale en espèces.

3.- Renonciation pour autant que de besoin par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4.- Modification correspondante de l'article 5, premier paragraphe des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Premier paragraphe.

Le capital social de la société est fixé à un million neuf cent cinquante mille Euros (1.950.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présent, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) La présidente constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

La présidente soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises, à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital pour le porter de son montant actuel de 1.300.000,- EUR à 1.950.000,- EUR par émission de 65.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la société LEGNOR TRADING S.A., avec siège social Road Town, P.O. Box 3136, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Monaco le 4 décembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de six cent cinquante mille Euros (650.000,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Premier paragraphe. Le capital social de la société est fixé à un million neuf cent cinquante mille Euros (1.950.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-quinze mille (195.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.45 heures.

Evaluation

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer la présente augmentation de capital de 650.000,- EUR à 26.220.935,- LUF (cours officiel 1,- EUR = 40,3399 LUF).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quel que forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 340.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes, avec la traduction en langue française qui suit. En cas de divergences d'interprétation entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier, S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 16, case 1. – Reçu 262.209 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 janvier 2001.

P. Decker.

(01272/206/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

SUNFINEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 74.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour l'association

P. Decker

Notaire

(01273/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

SWISS-CHEM TRADE S.A., Société Anonyme,

(anc. ZURICHEM S.A.).

Registered office: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 66.748.

In the year two thousand, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ZURICHEM S.A., a société anonyme incorporated by deed of the undersigned notary, on October 20th, 1998, published in the Mémorial C no 930 of the 23rd of December 1998.

The meeting is opened by Mr Jafar Akhbari, directeur administratif residing in North York, Toronto-Canada.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, residing in F-Uckange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, residing in Sofia/Bulgarie.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To amend article 1 of the Articles of Association of the Company so as to change the name of the Company of ZURICHEM S.A. TO SWISS-CHEM TRADE S.A.

2. To amend article 11 of the Articles of Association so as to read as follows:

«The Company is in all circumstances committed by the individual signature of the president or vice-president of the Board of Directors, or by the joint signatures of two directors.»

3. Appointment of new directors.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares, are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

«**Art. 1.** There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereafter created a limited company (société anonyme) under the name of SWISS-CHEM TRADE S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

«**Art. 11.** The Company is in all circumstances committed by the individual signature of the president or vice-president of the Board of Directors, or by the joint signature of two directors.»

Third resolution

The general meeting decides to accept the demission of the Directors and to appoint as new Directors:

- a) Mr Nicolay Yordanov Baneva, homme d'affaires, residing in Sofia/Bulgarie.
- b) Mrs Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, residing in Sofia/Bulgarie.
- c) Mrs Maria Nikolova, employée administrative, residing in Haskovo/Bulgarie.

Meeting of the Board of Directors

After this, the board of directors considering himself as duly convened in meeting has immediately decided to appoint:

- 1.- Mr Nicolay Yordanov Baneva, prenamed, as president of the board of directors.
- 2.- Mrs Eugeniya Zlateva Gencheva, prenamed, as vice-president of the board of directors.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the Notary, his original deed.

The undersigned Notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société ZURICHEM S.A., une société anonyme constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 octobre 1998, publié au Mémorial C n° 930 du 23 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Jafar Akhbari, directeur administratif, demeurant à North York, Toronto-Canada.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, demeurant à F-Uckange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, demeurant à Sofia/Bulgarie.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. De modifier l'article 1^{er} des statuts pour changer la dénomination de la social de ZURICHEM S.A. en SWISS-CHEM TRADE S.A.

2. De modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuel du président ou du vice-président du conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.»

3. Nomination de nouveaux administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SWISS-CHEM TRADE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toute circonstance par la signature individuelle du Président ou du Vice-Président du conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des anciens administrateurs et décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans à compter d'aujourd'hui, savoir:

- a) Monsieur Nicolay Yordanov Baneva, homme d'affaires, demeurant à Sofia/Bulgarie.
- b) Madame Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, demeurant à Sofia/Bulgarie.

c) Madame Maria Nikolova, employée administrative, demeurant à Haskovo Bulgarie.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite s'est réuni le Conseil d'administration, lequel se considère comme dûment convoqué, et décide de nommer:

- 1.- Monsieur Nicolay Yordanov Baneva, prénommé, comme président du conseil d'administration.
- 2.- Madame Eugeniya Zlateva Gencheva, prénommée, comme vice-président du conseil d'administration.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Akhbari, F. Bentebbal, E.-Z. Gencheva, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 126S, fol. 56, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

J.-P. Hencks.

(01277/216/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**SWISS PETROLEUM S.A., Société Anonyme,
(anc. PETROTEX S.A.).**

Registered office: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 66.742.

In the year two thousand, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PETROTEX S.A., a société anonyme incorporated by deed of the undersigned notary, on October 21th, 1998, published in the Mémorial C n° 929 of the 23rd of December 1998.

The meeting is opened by Mr Jafar Akhbari, directeur administratif residing in North York, Toronto-Canada.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, residing in F-Uckange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, residing in Sofia/Bulgarie.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. To amend article 1 of the Articles of Association of the Company so as to change the name of the Company of PETROTEX S.A. to SWISS PETROLEUM S.A.

2. To amend article 6 of the Articles of Association so as to read as follows:

«The company is administrated by a Board of Directors composed of at least three members, divided in two classes, directors of class A et directors of class B, who may or may not be shareholders.»

3. To amend article 11 of the Articles of Association so as to read as follows:

«The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of one director of category A and one director of category B, without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Directors in pursuance of article 10 of the articles of association.»

4. Appointment of new directors.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares, are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the meeting adopts the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 1 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

«**Art. 1.** There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereafter created a limited company (société anonyme) under the name of SWISS PETROLEUM S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

«**Art. 6. First sentence.** The company is administrated by a Board of Directors composed of at least three members, divided in two classes, directors of class A et directors of class B, who may or may not be shareholders.»

Third resolution

The general meeting decides to amend article 11 of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

«**Art. 11.** The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of one director of class A and one director of class B, without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Directors in pursuance of article 10 of the articles of association.»

Fourth resolution

The general meeting decides to accept the demission of the Directors and to appoint as new Directors:

- a) Mr Jafar Akhbari, directeur administratif, residing in North York, Toronto-Canada, director of class A.
- b) Mrs Eftekharolsadat Ehteshami Markaz, employée privée, residing in North York, Toronto-Canada, director of class A.
- c) Mrs Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, residing in Sofia/Bulgarie, director of class B.
- d) Mrs Maria Nikolova Baneva, employée administrative, residing in Haskovo/Bulgarie, director of class B.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with Us, the notary, his original deed.

The undersigned Notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société PETROTEX S.A., une société anonyme constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 21 octobre 1998, publié au Mémorial C n° 929 du 23 décembre 2000.

L'assemblée est ouverte par Monsieur Jafar Akhbari, directeur administratif, demeurant à North York, Toronto-Canada.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Farid Bentebbal, licencié en sciences économiques, demeurant à F-Uckange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, demeurant à Sofia/Bulgarie.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. De modifier l'article 1^{er} des statuts pour changer la dénomination de la social de PETROTEX S.A. en SWISS PETROLEUM S.A.

2. De modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en deux classes, administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.»

3. De modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

4. Nomination de nouveaux administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SWISS- PETROLEUM S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Première phrase.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, divisé en deux classes, administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, actionnaires ou non, nom-

més par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des anciens administrateurs et décide de nommer comme nouveaux administrateurs, pour une durée de six ans à compter d'aujourd'hui, savoir:

- a) Monsieur Jafar Akhbari, directeur administratif, demeurant à North York, Toronto-Canada, administrateur de classe A.
- b) Madame Eftekharolsadat Ehteshami Markaz, employée privée, demeurant à North York, Toronto-Canada, administrateur de classe A.
- c) Madame Eugeniya Zlateva Gencheva, employée privée, demeurant à Sofia/Bulgarie, administrateur de classe B.
- d) Madame Maria Nikolova Baneva, employée administrative, demeurant à Haskovo/Bulgarie, administrateur de classe B.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la réunion a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Akhbari, F. Bentebbal, E.-Z. Gencheva, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 126S, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2000.

J.-P. Hencks.

(01278/216/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

OPHIR S.A., OMNIUM DE PARTICIPATIONS HOLDING INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 54.455.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 547, fol. 89, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Extraits des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire tenue en date du 28 décembre 2000

1) Monsieur Frédéric Fauque, Madame Bernadette Lamy et Monsieur Benjamin Fauque ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

2) Les personnes suivantes ont été nommées en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Bruno Fauque, agent immobilier, demeurant à F-92600 Asnières, France
- Monsieur Antoine Fauque, agent immobilier, demeurant à F-92600 Asnières, France

Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002 qui statuera sur les comptes annuels de 2001.

3) Le nombre des administrateurs est réduit à trois.

4) Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno Fauque
- Monsieur François Fauque
- Monsieur Antoine Fauque

5) En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital social est converti et augmenté à concurrence de 1.771,55 euros pour le porter de 258.228,45 euros à 260.000,- euros par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de 3.430.199,12 LIT sans émissions de nouvelles actions.

6) Le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à 260.000,- euros (deux cent soixante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de 52,- euros (cinquante-deux euros chacune).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01218/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

ZENITH FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.907.

L'an deux mille, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ZENITH FINANCE S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 20 mars 2000, publié au Memorial C numéro 489 du 11 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niedercorn.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société de EUR 433.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 464.000,- par l'émission de 4.330 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant la valeur de l'apport de 16.000 parts de la société italienne AGENZIA RECAPITO EXPRESSI, S.r.l.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes ensemble avec les procurations signées ne varietur par les mandataires et paraphées par les comparants et le notaire.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par respectivement les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

IV.- L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude ce qui précède, prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre cent trente-trois mille Euros (EUR 433.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre cent soixante-quatre mille Euros (464.000,-) par l'émission de quatre mille trois cent trente (4.330) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, sur le vu de la renonciation de l'actionnaire minoritaire à un éventuel droit préférentiel de souscription quant aux actions nouvelles à émettre, d'admettre à la souscription les actions nouvelles:

a) l'actionnaire majoritaire Monsieur Adriano Perazzolo,

b) le tiers Monsieur Giuseppe Perazzolo,

lesdites souscriptions étant à libérer en nature par un apport de titres.

Sont ensuite intervenus.

1. Monsieur Adriano Perazzolo, demeurant à Casalecchio die Reno (Bologna), Italie,

ici représenté par Mademoiselle Nadia Printz, prémentionnée, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Bologne le 2 octobre 2000 et d'une substitution dans ces pouvoirs en date du 27 octobre 2000, lesquelles procuration et substitution resteront annexées aux présentes,

lequel, par son mandataire, a déclaré souscrire à cinq cent quarante et une (541) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) en pleine propriété et à trois mille sept cent quatre-vingt-neuf (3.789) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) en nue-propiété seulement,

et libérer sa souscription par l'apport de deux mille (2.000) parts en pleine propriété et quatorze mille (14.000) parts en nue-propiété lui appartenant de la société AGENZIA RECAPITO ESPRESSI, S.r.l., une société de droit italien avec siège social à Bologne.

2. Monsieur Giuseppe Perazzolo, demeurant à Bologna, Italie,

ici représenté par Monsieur Jean Faber, prémentionné, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Bologne le 2 octobre 2000 et qui restera annexée aux présentes,

lequel, par son mandataire, a déclaré souscrire à trois mille sept cent quatre-vingt-neuf (3.789) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) en usufruit seulement,

et libérer sa souscription par l'apport de quatorze mille (14.000) parts en usufruit lui appartenant de la société AGENZIA RECAPITO EXPRESSI, S.r.l., prémentionnée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide les modifications statutaires suivantes:

a) L'article 5, alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre cent soixante-quatre mille Euros (EUR 464.000,-), représenté par quatre mille six cent quarante (4.640) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) par action».

b) L'article 5 est complété par l'alinéa nouveau suivant:

«En cas de démembrement de propriété entre usufruitier et nu-proprétaire:

- Le droit de vote appartient à l'usufruitier, sans préjudice du droit reconnu au nu-proprétaire de participer aux assemblées des associés.

- Les bénéfices éventuels reviennent à l'usufruitier.

- En cas d'augmentation de capital par apports extérieurs, les parts nouvellement émises reviennent à l'actionnaire apporteur en propriété, nue-propriété ou usufruit en considération de la nature des droits du ou des apporteurs sur l'apport, sans préjudice du droit préférentiel de souscription reconnu aux anciens actionnaires par la loi en cas d'apports en espèces.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, bénéfices reportés ou réserves, les parts nouvellement émises sont attribuées aux actionnaires respectivement en pleine propriété, en nue-propriété et en usufruit en proportion de leurs droits démembrés dans le capital.

- Le produit de liquidation reviendra, le cas échéant, intégralement aux nus-proprétaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une expédition du présent procès-verbal aux fins de faire toutes démarches et entreprendre et mener à terme toutes procédures aux fins de rendre opposable l'apport des titres à la société émettrice des titres et aux tiers ainsi que pour faire inscrire et mentionner partout ou de besoin la présente société comme propriétaire des parts apportées; et, aux fins ci-dessus passer et signer tous les actes et documents et donner toutes autres précisions voulues par la loi.

Rapport du réviseur d'entreprises:

L'augmentation du capital par apport en nature a donné lieu à un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Norbert Coster en date du 20 octobre 2000 qui reste annexé aux présentes et qui conclut comme suit:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur et l'apport à la société ZENITH FINANCE S.A. des 16.000 parts de la société italienne AGENZIA RECAPITO ESPRESSI, S.r.l. qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 4.330 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Signé: N. Coster.»

Constatations

Le notaire soussigné constate, sur le vu d'une attestation délivrée par le notaire Iacopo Bersani de Bologne en date du 12 octobre 2000 qui reste annexé aux présentes:

1. Qu'il existe une société AGENZIA RECAPITO ESPRESSI, S.r.l. avec siège social à Bologne (BO) Via Barozzi No 2 d/e, Code fiscal No 03521160378, capital social ITL 20.000.000,- inscrite sous le No 42088 Tribunal de Bologne du Registre des Entreprises auprès de la C.C.I.A.A. de Bologne et au R.E.A. de Bologne sous le No 296470;

2. Que le capital social ci-dessus, divisé en parts conformément à la loi, revient et appartient aux personnes suivantes en ce qui concerne les droits indiqués ci-dessous:

- à Monsieur Perazzolo Adriano appartient la pleine propriété de la part de la valeur nominale ITL 6.000.000,- (six millions) ainsi que la nue-propriété de la part résiduelle de valeur nominale ITL 14.000.000,- (quatorze millions);

- à Monsieur Perazzolo Giuseppe appartient l'usufruit à vie de la part résiduelle susmentionnée de valeur nominale ITL 14.000.000,- (quatorze millions);

3.- que l'ensemble de ces parts appartiennent aux titulaires sus-mentionnés en vertu de titres justes et légitimes et qu'elles ne sont grevées d'aucune mise sous séquestre ni saisie ni d'aucune autre charges préjudiciable;

4.- que l'ensemble de ces parts, en vertu des lois et des statuts, sont librement transférables, sauf en ce qui concerne les dispositions de l'article 6 des statuts de la société qui est conçu comme suit: «Les parts sont nominatives. Si un associé veut céder les parts qu'il détient, il devra préalablement demander l'accord de l'assemblée des actionnaires de la société et les autres associés auront le droit de préemption sur les parts à céder».

Il constate par ailleurs sur base d'un extrait du registre des entreprises auprès de la C.C.I.A.A. qui reste annexé aux présentes que la société AGENZIA RECAPITO ESPRESSI a été constituée en date du 27 septembre 1985.

Il constate encore que l'assemblée des associés de la susdite société a, dans sa réunion du 17 octobre 2000, approuvé l'apport des parts dans la société ZENITH FINANCE. Une copie de cette réunion reste annexée aux présentes.

Il constate enfin que l'apport ci-dessus réalisé porte sur plus de 75% du capital social de la société dont les parts sont apportées, l'exonération prévue à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 étant sollicitée.

Coût

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 120.000,- francs.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: J. Faber, S.Lemoye, N. Printz, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2000, vol. 126S, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2000.

J.-P. Hencks.

(01310/216/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

IMMOBILIERE DE SAINT PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 57.289.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2000, vol. 547, fol. 83, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 22 décembre 2000

Le mandat de Maître Albert Wildgen au poste d'administrateur de la Société est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il est décidé de procéder au remplacement de Maître Tessa Stocklausen au poste d'administrateur par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il est décidé de procéder au remplacement de Maître Marie Paule Ries au poste d'administrateur par Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(01150/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 36.262.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

*Pour la S.A. NEWDAY INTERNATIONAL TRADING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(01211/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

NEWDAY INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 36.262.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2000, vol. 547, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

*Pour la S.A. NEWDAY INTERNATIONAL TRADING
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.*

(01210/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

IMMOBILIARIA SANTA CRUZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 75.723.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 novembre 2000 à Luxembourg

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 novembre 2000 au siège social que:

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, avec effet au 27 novembre 2000.

*Pour le conseil d'administration
Signatures
Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 547, fol. 64, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01148/716/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**MOREL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MOREL S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.282.

L'an deux mille, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MOREL S.A., R. C. numéro B 49.282 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 3 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 73 du 21 février 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du même notaire, en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 246 du 16 avril 1998.

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille quatre cents (7.400) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de neuf millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 9.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en MOREL HOLDING S.A.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF.

3. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 98,49) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-neuf mille trois cent un euros et cinquante et un cents (EUR 229.301,51), représenté par sept mille quatre cents (7.400) actions sans valeur nominale à deux cent vingt-neuf mille quatre cents euros (EUR 229.400,-) sans émission d'actions nouvelles.

4. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à trente et un euros (EUR 31,-).

5. Modification de la date de l'Assemblée Générale annuelle.

6. Modifications afférentes de l'article 3 et de l'article 11 des statuts.

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la société est changée en MOREL HOLDING S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa premier.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de MOREL HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à deux cent vingt-neuf mille trois cent un euros et cinquante et un cents (EUR 229.301,51).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 98,49) pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt-neuf mille trois cent un euros et cinquante et un cents (EUR 229.301,51), représenté par sept mille quatre cents (7.400) actions sans valeur nominale à deux cent vingt-neuf mille quatre cents euros (EUR 229.440,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 98,49) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au pro rata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale des actions à trente et un euros (EUR 31,-) par action.

Cinquième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, l'article 3 alinéa premier (les alinéas 2 et 3 étant supprimés) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à deux cent vingt-neuf mille quatre cents euros (EUR 229.400), divisé en sept mille quatre cents (7.400) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-) chacune.»

Sixième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au 12 avril à 13.00 heures laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable. En conséquence, l'article 11 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le 12 avril à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à trois mille neuf cent soixante-treize (3.973,-) francs luxembourgeois.

Dont acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix-neuf heures

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2001.

A. Schwachtgen.

(01205/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

**MOREL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. MOREL S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 49.282.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1667 du 19 décembre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2001.

A. Schwachtgen.

(01206/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

FINANCIERE ARDENNOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 38.572.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, vol. 547, fol. 91, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société FINANCIERE ARDENNOISE S.A.H.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(01110/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

HT BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.570.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2001, vol. 547, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(01144/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.

MIV HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.038.

Extract of the minutes of the General Shareholders' Meeting held at 2 Place Winston Churchill, L-1344 Luxembourg on 13th September 2000

The Chairman presented the letter of resignations from the board of directors of the Company of Mr Lino Berti. The meeting noted that such letter of resignations shall take effect upon the appointment by the general meeting of shareholders of a new board of directors. The meeting thus decided to accept such resignations and to unanimously appoint the following persons to the board of directors of the Company:

Class A Directors

1. Mr Michel Guillet, consultant, residing at 54, avenue Marceau F 75 008 Paris
2. Mr Francesco Loredan, consultant, residing at Via Brera 3, I-20121 Milan
3. Mr Lucien-Charles Nicolet, consultant, residing at 54, avenue Marceau F 75 008 Paris
4. Mr Stefano Mazzotti, consultant, residing at Via Brera 3, I-20121 Milan
5. Mr Francesco Conte, consultant, residing at Via Brera 3, I-20121 Milan

Class B Directors

6. Mr Mauro Gambaro, Manager, Corso Venezia 56, I-20121, Milan
7. Mr Andrea Mugnai, Director, Via Principessa Clotilde 7, I-00198 Roma

Class C Directors

8. William P. Montague, Manager, P.O. Box 810, 501 John James Audubon Parkway, Amherst, New York 14226-0810
9. Kurt J. Johansson, Manager, Gesallvagen 2, P.O. Box 30, S-294 21 Solvesborg, Sweden
10. Giuliano A. Zucco, Manager, Via Torino, 75, I-10060 Airasca (Torino), Italy
11. David R. Oliver, Manager, 6030 Ambler Drive, Mississauga, Ontario, Canada L4W 2P1

So that the board of directors is now composed as follows:

1. Mr Michel Guillet, class A director
2. Mr Francesco Loredan, class A director
3. Mr Lucien-Charles Nicolet, class A director
4. Mr Stefano Mazzotti, class A director
5. Mr Mike Twinning, class A director
6. Mr Manual Frias, class A director
7. Mr Francesco Conte, class A director
8. Mr Mauro Gambaro, class B director
9. Mr Andrea Mugnai, class B director
10. Mr William P. Montague, class C director
11. Mr Kurt J. Johansson, class C director
12. Mr Giuliano A. Zucco, class C director
13. Mr David R. Oliver, class C director

MIV HOLDINGS S.A.

Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 100, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01198/024/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2001.
